

Décision

Générale

colonial

Décision n° 905 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 905

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 août 1961

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro

31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un secours temporaire de trois mille francs est accordé au titre de l'année 1961 à Mme Aouah Andouleh Gouled, Somalie Issack Arab Somaneh, veuve de Doualeh Djama, ex-milicien, domiciliée au quartier n° 3. Ce secours est payable en une seule fois sur bon de caisse et imputable sur le Budget local, exercice 1961.